

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 15/05/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers
en exercice: 33
Présents: 25 puis 26
Pouvoirs : 4
Votants: 29 puis 30

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Geneviève HECTOR (arrivée à la délibération n°5), Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Aline DURAND
Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Roland BADOIL
Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE
Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à Daniel JULLIEN

Absents :

Geneviève HECTOR (arrivée à la délibération n° 5)
Chantal BERTHILLON
Gerbert RAMBAUD
Joao DA ROCHA

Secrétaire : Safi BOUKACEM.

Délibérations :

1.FINANCES –Approbation de l'opération et demande de subventions au titre de de l'opération de rénovation thermique du gymnase PERRACHON :

Le Conseil municipal, par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve l'opération et son plan de financement ;

Sollicite une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné ;

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

2.FINANCES – Amendes de police – création d'un chemin piétonnier rue de la Maletière

Le Conseil municipal, par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Sollicite du Département une subvention au titre des amendes de police 2023 d'un montant de 17 395, 20 € pour la création d'un cheminement sécurisé pour les modes doux.

S'engage à réaliser les travaux prévus au budget principal de la commune

3.SCOLAIRE - Subvention de fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes maternelles – année scolaire 2022-2023

Le Conseil municipal, par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Isabelle VIDAL sort de la salle et ne prend pas part au vote

Vote une subvention de fonctionnement de **125 228, 12 €** pour l'année scolaire 2022-2023 à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes élémentaires ;

Vote la régularisation de la subvention 2022 pour un montant de – 8 996, 29 €.

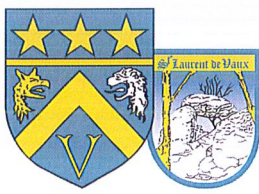
Dit que le montant sera prélevé à l'article 6574.212 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget 2023 dûment approvisionné.

4.SCOLAIRE - Subvention de fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes élémentaires – année scolaire 2022-2023

Le Conseil municipal, par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Isabelle VIDAL sort de la salle et ne prend pas part au vote

Vote une subvention de fonctionnement de **65 015,62 €** pour l'année scolaire 2022-2023 à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes maternelles



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 15/05/2023 A 20 HEURES 30

Dit que le montant sera prélevé à l'article 6574.212 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget 2023 dûment provisionné.

5.FONCIER- Attribution d'une subvention à la société ALLIADE HABITAT pour la construction de 20 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération immobilière de la société PRIMALOGÉ, rue du Dronaud

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Décide d'accorder une subvention de 40 000 € à la société ALLIADE HABITAT pour la construction de 20 logements locatifs sociaux du programme immobilier PRIMALOGÉ, sis 25, rue du Dronaud ;

Dit que le versement de cette subvention interviendra à compter du dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la mise en place de cette subvention ;

Dit que la dépense correspondante sera imputée budget principal.

6.FONCIER – Convention de transfert des voies et espaces communs du programme immobilier NATURE EN SCENE à la commune de Vaugneray

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve le projet de rétrocession des voies et équipements communs du programme NATURE EN SCENE à l'euro symbolique ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession des espaces communs entre la SFHE, la SCCV Vaugneray Demoiselles et la commune de Vaugneray ainsi que les actes notariés nécessaires ;

Dit que les voiries seront incorporées dans le domaine public communal après acquisition et délibération du Conseil municipal.

7.FONCIER - Rétrocession à titre gratuit des installations d'éclairage public du parc d'activités économiques communautaire « Maison-Blanche » de la CCVL à la commune de Vaugneray

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve l'acte administratif de cession gratuite des installations d'éclairage des voies du PAE « Maison-Blanche » à Vaugneray, tel qu'annexé à la présente délibération, à conclure entre la commune de Vaugneray et la CCVL ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le signer.

8.URBANISME – Dépôt d'un permis de construire au nom de la commune – Construction d'un bâtiment de type tunnel pour les services techniques municipaux, sur un terrain sis rue de l'Artisanat dans la zone d'activités des Deux Vallées

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la commune pour la construction d'un bâtiment pour les services techniques municipaux, sur un terrain sis rue de l'Artisanat.

Communications :

1.Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 22h00 Vu par Nous,

Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 16/05/2023 à la porte de la Mairie.